

**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 7 Juin 2024

Le 7 Juin 2024 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent et excusé** : JACQUEMIN Jérémy, pouvoir donné à Madame Aline THIRION

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 juin 2024  
Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 06  
Nombre de votants : 07 dont 1 pouvoir

**ORDRE DU JOUR :**

- Étude des devis pour réfection des chemins ruraux et voirie communale :
- - Création d'un trottoir Rue derrière le Pont ;
  - Rénovation d'un caniveau Ruelle des Jardins ;
  - Rénovation de la Rue du Clos Baudin ;
  - Reprise du chemin le long du bâtiment dit « le Vatican » ;
  - Entretien Côte du Chanot ;
  - Chemin de Frauval – Douinchamp.
- Subventions 2024 ;
- Délibération ZAENR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) suite à concertation publique ;
- Délibération suite à décision n°1 / 2024 – Pompe du point de pompage agricole ;
- Affaires diverses.

Ajout à l'ordre du jour :

- Adhésion au Service Archives du Centre de Gestion de la Meuse.

***Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20 H 00***

**♦ ADHESION AU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE (DCM -18 / 2024) :**

Madame le Maire explique aux élus certains points importants concernant les archives de la collectivité :

- Que les communes sont propriétaires de leurs archives, et sont tenues d'en assurer la conservation et la mise en valeur (Code du Patrimoine, art. L212-6 et L212-6-1) ;
- Que les archives sont une dépense obligatoire pour la collectivité qui doit inscrire, chaque année, les crédits nécessaires à leur conservation : aménagement d'un local, achat de boîtes, classement et mise en valeur, reliure et restauration (Code général des collectivités territoriales, art. L2321-2, 2°).

Le Centre de Gestion de la Meuse dispose d'un service « ARCHIVES » et offre la possibilité de demander l'intervention d'un archiviste dans la commune ; la mise à disposition de l'archiviste est de 40 € de l'heure. Sera également comptabilisé le temps de travail effectué au Centre de Gestion : préparation de l'intervention, saisie et édition de l'inventaire des archives conservées sur place et du bordereau d'élimination des documents à détruire.

L'achat d'une armoire coupe-feu sera à prévoir dans le futur pour la conservation des documents importants tel que l'Etat Civil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote pour l'adhésion au service Archives du Centre de Gestion de la Meuse

**♦ ETUDE DES DEVIS VOIRIE COMMUNALE ET CHEMINS RURAUX :**

Les devis ont été détaillés et étudiés par les élus.

Les travaux suivants seront confiés à l'entreprise CHARDOT :

- Rénovation d'un caniveau ruelle des jardins **(DCM 19 / 2024)** ;
- Rénovation de la rue du Clos Baudin **(DCM 20 / 2024)** ;
- Reprise du chemin le long du bâtiment de Monsieur Christian JACQUEMET « le Vatican » **(DCM 21/ 2024)**.

Les travaux suivants seront confiés à l'entreprise GOUVERD **(DCM 22 / 2024)** :

- Entretien Côte du Chanot sous réserve d'un chiffrage sur 5 mètres de large et non 3m20

Les devis suivants devront être revus :

- Création d'un trottoir rue derrière le pont : incohérence relevée au niveau des mesures et de la surface à recouvrir en limite de propriété de Monsieur et Madame WALTER : Madame le Maire reverra l'entreprise retenue pour avoir un devis avec les mesures exactes. S'agissant d'un aménagement de voirie communale, le dossier pourrait faire l'objet d'une demande de subvention de type DETR.
- Chemin de Frauval – Douinchamp : le devis doit seulement comprendre :
  - Dérasement depuis le haut de la côte « Pré le Loup » jusqu'au croisement des 4 chemins, soit 2 km 200 (1,100 km x 2) et 5 m de large
  - Enduit bi-couche sur 400 mètres linéaires, en reprise à partir du haut de la côte

#### ♦ **SUBVENTIONS 2024**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accorde aux associations suivantes les subventions suivantes :

ADAPEIM	50 €	<b>DCM 23 / 2024</b>
SOUVENIR FRANÇAIS	300 €	<b>DCM 24 / 2024</b>
COMITÉ DES FÊTES DE LEVONCOURT A BAUDRÉMONT	200 €	<b>DCM 25 / 2024</b>
ADMR REMBERVAL	300 €	<b>DCM 26 / 2024</b>
ASSOCIATION AU FIL DE L'AIRE	150 €	<b>DCM 27 / 2024</b>

Par le versement de ces subventions, les élus ont souhaité encourager ces structures qui viennent en aide aux habitants, qui animent la vie associative et qui entretiennent l'histoire de la commune.

Cependant, Madame le Maire a évoqué son différend avec la Présidente du Comité des Fêtes de Levoncourt à Baudrémont. Madame le Maire n'accepte pas certains écrits provenant de Madame Sylvie DAUNOIS qui concernent les habitants de Levoncourt et qui touche Madame le Maire personnellement.

#### ♦ **DÉLIBÉRATION ZAENR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) SUITE A CONCERTATION PUBLIQUE :**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2024, le Conseil a voté plusieurs délibérations concernant les zones d'Accélération des Energies renouvelables (DCM 03/2024 + DCM 04/24 + DCM 05/204 et DCM 06/2024).

Suite à la concertation publique qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars dernier, le Conseil Municipal doit prendre de nouvelles délibérations où seront notifiées les remarques faites sur le cahier de doléances mis à disposition des habitants et autres (propriétaires usagers ...) pendant cette période.

Un habitant de Levoncourt a fait une observation concernant la zone pour l'éolien : celle-ci sera jointe à la délibération correspondante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de prendre les délibérations suivantes suite à la concertation publique :

- Pour l'éolien (**DCM 28 / 2024**) : 1 observation ;
- Pour le solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux, professionnels et habitations (**DCM 29 / 2024**) : pas d'observation ;
- Pour le solaire photovoltaïque au sol (**DCM 30 / 2024**) : pas d'observation ;
- Pour la méthanisation (**DCM 31/2024**) : pas d'observation.

♦ **DÉLIBÉRATION SUITE A DÉCISION N°1 / 2024 – POMPE DU POINT DE POMPAGE AGRICOLE (DCM 32 / 2024)**

Madame Le Maire rappelle les faits qui se sont déroulés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2024 :

- Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise COUTAREL qui devait prendre en charge les réparations de la pompe, l'entreprise RAFFNER avait été contactée en urgence et avait présenté un devis de 2 575,20 € TTC qui avait été transmis aux conseillers le 3 avril 2024 pour validation ;
- Lors de cette séance, un conseiller s'est opposé à ce devis en présentant une fiche produit d'un concurrent avec un prix inférieur sans les raccordements et les frais d'installation.
- Devant l'urgence de la situation, Madame le Maire a négocié avec l'entreprise RAFFNER qui a revu à la baisse son devis pour un montant de 2 394,00 € TTC soit 1 995,00 € HT, somme rentrant dans les délégations accordées au Maire en date du 4 mars 2022 et votée au budget 2024 ;
- Madame le Maire a pris attache avec la Préfecture de la Meuse (Service du Contrôle de Légalité) le 15 avril 2024 pour faire valider la décision prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal. Une délibération est à prendre obligatoirement suite à cette décision et la notification de la Préfecture de la Meuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision : 5 voix pour, 2 voix contre.

Suite à l'acceptation du devis présenté par l'entreprise RAFFNER, la pompe a pu être changée.

Madame le Maire est chargée d'effectuer les démarches auprès du liquidateur judiciaire de l'entreprise COUTAREL pour récupérer l'ancienne pompe.

♦ **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Adressage** : A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024 (pour les communes de moins de 2000 habitants), la loi « 3DS » impose aux communes de transmettre leurs adresses au format Base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale, ceci pour faciliter la distribution du courrier mais également pour simplifier les opérations de secours. Un conseiller de la poste visitera la commune pour faire le point sur les éventuelles modifications à apporter.
- **Fête de l'École des Petits Princes – Naives-Rosières** : Participation de la commune de 100 € via deux chèques CADEAU de chez Leclerc d'une valeur de 50 € chacun pour la tombola de la fête de l'école qui se déroulera vendredi 14 juin 2024 ;

- **Eglise** : Pour les travaux sur le mur et les corniches Madame le Maire a consulté la société PALAZZO qui transmettra un devis en septembre prochain.
- **Fête des Moissons** : elle aura lieu le samedi 31 Août 2024. La soirée sera animée par la guinguette « LA QUINZAINE ». Des démarches sont en cours pour organiser un feu d'artifice. Un concours photos a été également lancé pour donner une dynamique supplémentaire à cette manifestation.
- **Forêt de demain** : La pose du panneau d'information a été effectuée en bas du chemin conduisant aux parcelles grillagées. La facture reçue correspond au devis signé mais le panneau réalisé n'est pas dans la matière indiquée sur le devis. La plaque est faite dans une matière métallisée au lieu du chêne qui était prévu. L'ONF a été contacté pour revoir cette signalisation non conforme au devis.
- **Courrier de Monsieur Joël WILLIÉ au Conseil Municipal** : En date du 7 juin 2024, Monsieur Joël WILLIÉ, vice-président de l'ACCA de Levoncourt, a adressé une lettre à Madame le Maire pour lecture aux conseillers. Monsieur Joël WILLIÉ y explique qu'en 2007, il a cédé son terrain à la commune pour construire la cabane de chasse (parcelle cadastrale B 1304). A cette époque, seul un accord verbal fixait l'accord entre les parties pour que cette parcelle soit mise à la disposition de l'ACCA de Levoncourt. Dans ce courrier, il demande que cette mise à disposition soit officialisée et écrite. Les conseillers ont demandé un temps de réflexion pour trouver les meilleures modalités adaptées à cette requête.

### **AGENDA COMMUNAL** :

- Samedi 15 juin 2024 en matinée : sortie « RAPACES », avec l'Association BUTEO ;
- Samedi 6 juillet 2024 : inauguration de la plantation et présentation du projet abouti auprès d'élus, de l'ONF et des Levoncourtois ;
- Vendredi 26 juillet 2024 : marché nocturne des producteurs locaux ;
- Samedi 31 août 2024 : fête des Moissons.

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé à 22 H 00, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Sylvie DAILLY



Le Maire,

Marie-Pierre VERDUN

